



28/2024

ARRETE TEMPORAIRE
portant réglementation de la circulation sur :
Rue Jean de la Fontaine

Commune de SAINTE-REINE-DE-BRETAGNE

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINTE-REINE-DE-BRETAGNE

- VU** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2213-1 et suivants,
VU le code de la route, notamment ses articles L110-1 et suivants, R411-1 et suivants, R413-1 et suivants ;
VU le code de la voirie routière et notamment les articles L113-1 et R113-1 ;
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, - 8ème partie : signalisation temporaire - approuvée par l'arrêté du 6 novembre 1992, modifié par l'arrêté du 12 décembre 2018 ;

CONSIDERANT la demande de travaux par l'entreprise Groupe Landais chez SIG-IMAGE, représentée par M. CHAUSSE Adrien, située Tech Izarbel- 2, allée Théodore Monod 64210 BIDART, pour des travaux de sondages pour le réseau de refoulement situés Rue Jean de la Fontaine, à SAINTE REINE DE BRETAGNE

CONSIDERANT qu'il convient de réglementer temporairement la circulation Rue Jean de la Fontaine dans un but de sécurité publique



ARRÊTE

ARTICLE 1

La circulation routière sera réglementée Rue Jean de la Fontaine sur la commune de SAINTE-REINE-DE-BRETAGNE

du 26 au 30 mars 2024

La circulation sera alternée manuellement, la vitesse limitée à 30km/h, le stationnement et le dépassement seront interdits dans les deux sens de circulation.

La restriction sera conservée 24 h/24.

En cas d'aléas techniques ou météorologiques, l'application de ces mesures de restriction pourra être prolongée jusqu'au 2 avril 2024.

ARTICLE 2

La fourniture, la pose, la dépose et la maintenance de la signalisation correspondante seront assurées par l'entreprise Groupe Landais chez SIG-IMAGE, représentée par M. CHAUSSE Adrien, située Tech Izarbel- 2, allée Théodore Monod 64210 BIDART.

ARTICLE 3

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4

Le présent arrêté sera affiché en mairie de SAINTE-REINE-DE-BRETAGNE et placardé aux extrémités du chantier ou des sections réglementées.

ARTICLE 5

Madame la Directrice générale des services de la commune de SAINTE-REINE-DE-BRETAGNE

Monsieur le Commandant du groupement de gendarmerie de Loire-Atlantique de PONTCHATEAU

sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SAINTE REINE DE BRETAGNE

Le 25 mars 2024

Le Maire,

Michel PERRAIS





 Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Ministère chargé des transports	Demande d'arrêté de police de la circulation Code de la route L411-1 à L411-7 Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1 Gestionnaires des réseaux routiers	 N° 14024*01
---	--	--

Le demandeur Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Nom : **CHAUSSE** Prénom : **Adrien**
 Dénomination : **Groupe Landais chez SIG-IMAGE** Représenté par :
 Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : **Tech Izarbel-2 Allée Théodore Monod**
 Code postal **64210** Localité : **BIDART** Pays : **FRANCE**
 Téléphone **0240791350** Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
 Courriel : **recepisse@dictservices.fr**

Si le bénéficiaire est différent du demandeur
 Nom : **Groupe Landais chez SIG-IMAGE** Prénom : **CHAUSSE Adrien**
 Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : **Tech Izarbel-2 Allée Théodore Monod**
 Code postal **64210** Localité : **BIDART** Pays : **FRANCE**
 Téléphone **0240791350** Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
 Courriel : **recepisse@dictservices.fr**

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
 Hors agglomération En agglomération
 Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
 Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : **Rue Jean de la Fontaine,**
 Code postal **44160** Localité : **Sainte-Reine-de-Bretagne**

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :
 Description des travaux : **Travaux de sondages pour le réseau de refoulement**
 Date prévue de début des travaux : **26/03/2024** Durée des travaux (en jours calendaires) : **5**

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) **5** Date de début de réglementation **26/03/2024**
 Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
 Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
 Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
 Basculement de circulation sur chaussée opposée
 Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement
 Restriction de chaussée :
 Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue
 Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s)

Interdiction de :

Circuler

Véhicules légers

poids lourds

Stationner

véhicules légers

poids lourds

Dépasser

véhicules légers

poids lourds

Vitesse limitée à : 30 km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

.....
.....
.....

Autres prescriptions :

.....
.....
.....

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone : Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêt est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation

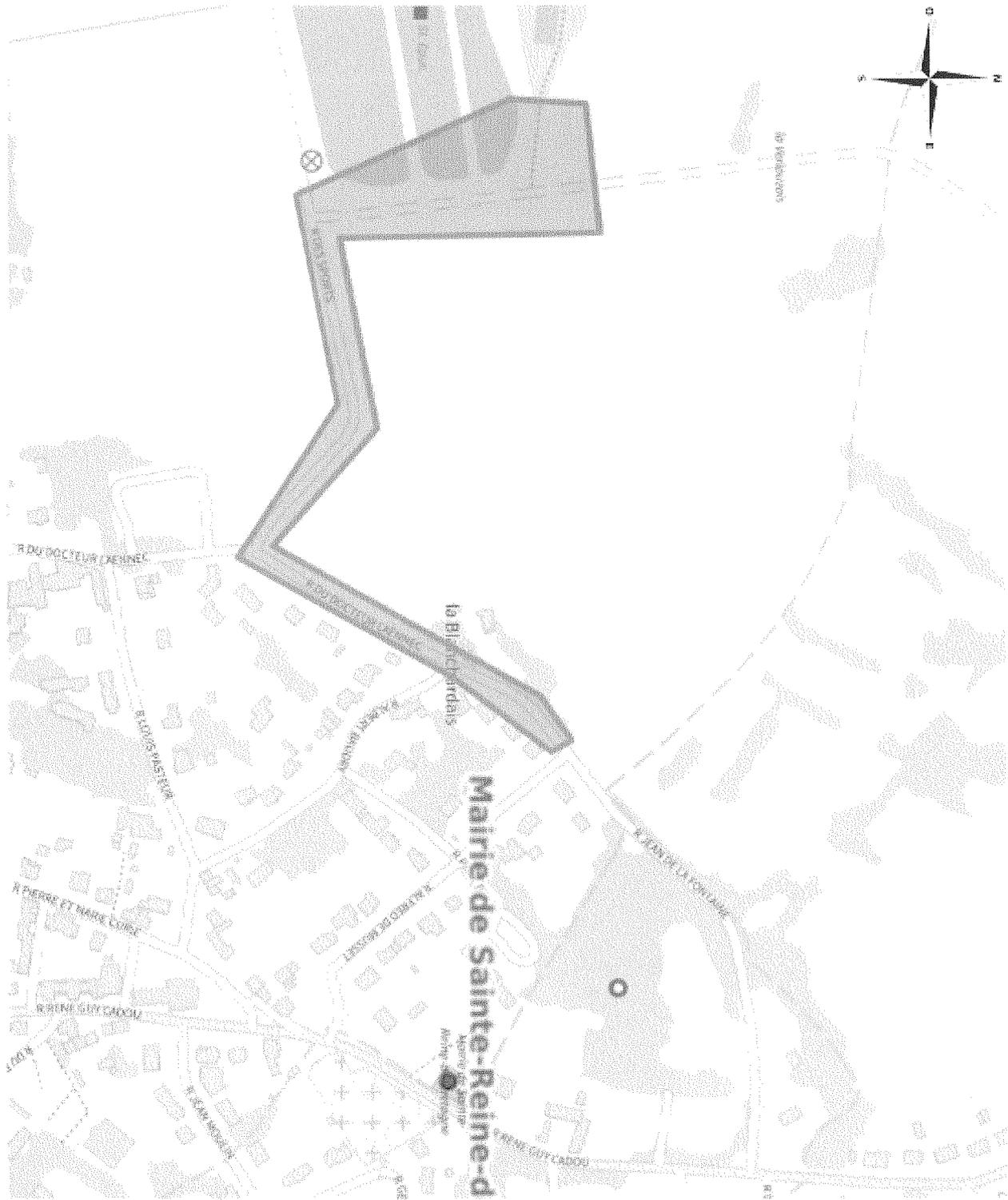
Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : Blain

Le :22/03/2024

Nom : TAUGAIN Prénom : ESTELLE Qualité :



Coordonnées : <gml:Polygon srsName="EPSG:4171"><gml:exterior><gml:LinearRing><gml:posList srsDimension="2">-2.194712 47.44459 -2.194616 47.444474 -2.195249 47.443915 -2.196268 47.442689 -2.197566 47.443262 -2.199336 47.443023 -2.200152 47.444249 -2.200109 47.444684 -2.199014 47.444764 -2.198972 47.443277 -2.197362 47.443487 -2.196364 47.442892 -2.195088 47.444416 -2.194712 47.44459</gml:posList></gml:LinearRing></gml:exterior></gml:Polygon>